

LA NEWSLETTER DU RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) N°5

(Janvier à mars 2023 inclus)

COMMENT JOINDRE LE RELAIS PETITE ENFANCE ?

Par mail : rpe@ccpom.fr

Permanences téléphoniques :

Amnéville : 03.87.71.40.94

Lundi 8h30-12h / 13h-16h30

Mardi 13h-16h30

Mercredi 13h-16h30

Vendredi 8h30-12h / 13h-16h30

Sainte Marie aux Chênes : 03.87.61.23.62

Lundi 8h30-12h / 13h-16h30

Mardi 8h30-12h

Mercredi 13h-16h30

Vendredi 8h30-12h / 13h-16h30

Téléphone portable : **06.56.88.83.13**

Accueil possible sur rendez-vous uniquement

Amnéville - Rue Pasteur (dans les locaux du multi accueil La Forêt Enchantée) : Mercredi matin

Sainte Marie aux Chênes - Avenue de l'Europe (dans les locaux du multi accueil Les Ecureuils) : Mardi après-midi

Pour prendre RDV merci de nous contacter par téléphone durant nos heures de permanences

Le relais est fermé au public tous les jeudis ainsi que le 1^{er} mardi de chaque mois. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction des nécessités du service.

MISE A DISPOSITION DES SALLES DE JEUX DU RPE

Le Relais Petite Enfance met à disposition ses salles de jeux à Amnéville et à Sainte Marie aux Chênes pendant les permanences téléphoniques (voir ci-dessus), n'hésitez pas à venir profiter de ces lieux dédiés à la petite enfance, équipés et sécurisés en compagnie des enfants que vous accueillez et/ou des vôtres.

Rappel : les enfants restent sous l'entière responsabilité de l'adulte qui les accompagne.

Nombre de places limité : un appel est conseillé avant votre venue.



Rappels :



MON ENFANT.FR

Nous vous rappelons que depuis le 1^{er} septembre 2021, les assistants maternels ont l'obligation de s'inscrire sur le site internet de CAF : www.monenfant.fr

Cette obligation est précisée dans les articles L421-3 et L421-4 DU Code de l'Action Sociale et des Familles ainsi que dans les décrets 2021-1131 et 2021-1132 du 30 août 2021.

Les assistants maternels doivent respecter des obligations de déclaration et d'information, notamment relatives à leurs disponibilités d'accueil, sur le site. Une vidéo est disponible sur Youtube afin de vous accompagner dans votre inscription : https://www.youtube.com/watch?v=Kn9AP3_dAo8

Par ailleurs les conseillers numériques au sein des Maison France Services par exemple, peuvent vous accompagner dans vos démarches.

OBLIGATION DE FORMATION

D'après un arrêté du 16 août 2021, lors d'une **première demande de renouvellement d'agrément**, l'assistante maternelle doit produire des documents permettant d'évaluer qu'elle est engagée dans une démarche d'amélioration continue de sa pratique professionnelle. En suivant ce lien https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=ypTJuWtJoWkpg84YuDO_Y-GvAkdKsz9Tz739noQKY2I= vous pourrez consulter l'arrêté en question listant les différents documents au choix qui peuvent être transmis à la PMI dans le cadre de votre demande de renouvellement d'agrément.

D'une manière générale nous ne pouvons que vous conseiller de vous inscrire dans une démarche de réflexion et d'amélioration des pratiques professionnelles. Plusieurs temps de formations et d'informations sont proposés chaque année par le RPE : n'hésitez pas à vous inscrire ! Pour rappel en tant que salarié de particuliers employeurs vous avez droit à 58h de formation par an.

LISTE D'ASSISTANTS MATERNELS

Nous tenons à la disposition des parents une liste d'assistants maternels pouvant prendre en charge les enfants que vous accueillez lors de votre formation (sous réserve de places disponibles sur leur agrément)

TEMPS FORTS :

Réunion d'information :

LE LANGAGE

Mardi 14 mars 2023

A 19h30 au CAP'ORNE, 32 rue de l'Usine, ROMBAS/AMNEVILLE

Au programme : Le langage, sa construction, son trouble, quand s'inquiéter

Réunion animée par Céline Freton & Émilie Grandjean Chargées de mission prévention SDOM 57



Soirée d'information rentrant dans le partenariat avec le Conseil Départemental de la Moselle – une attestation de participation vous sera remise à l'issue de cette réunion

- Réunion à destination des parents et des assistants maternels.
- Nombre de places limité/ inscription obligatoire/ fin des inscriptions lorsque le nombre de participants maximum sera atteint.
- INSCRIPTION PAR TELEPHONE AU 03.87.71.40.94 ou au 06.56.88.83.13

Formations en 2023 :

Nous vous proposons plusieurs formations en 2023. Faites-nous savoir par mail ou par téléphone celles auxquelles vous souhaiteriez assister. Les formations seront mises en place si le nombre de personnes intéressées est suffisant.

1-Construire son projet d'accueil

Parce que le livret d'accueil est un élément important de votre profession, parce que celui-ci peut être demandé lors de votre renouvellement d'agrément, par ce que celui-ci un est support à la communication lors d'un nouvel accueil d'enfant.

Le Relais Petite Enfance vous propose une formation construire son livret d'accueil.

Objectifs :

Valoriser l'exercice de son métier en créant son projet d'accueil, tout en l'utilisant au quotidien comme un outil de référence à la relation parent/enfant/professionnel.

Durée : 14h (2jours)

2-Comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien

Objectifs :

Comprendre le rôle des émotions et leurs manifestations afin de favoriser le développement des compétences émotionnelles de l'enfant mais aussi de l'accompagner dans les échanges émotionnels et les régulations éventuelles.

Durée : 14h (2jours)

3-Prendre soin de soi et prévenir l'épuisement professionnel

Objectifs :

Préserver son bien-être et sa santé au travail par une attention à soi et par la mise en place d'actions de prévention de l'épuisement professionnel.

Durée : 14h (2jours)

4-Les clés d'une bonne relation de travail avec les particuliers-employeurs : communication et organisation

Objectifs :

Organiser efficacement son travail et adopter une communication adaptée pour développer et/ou maintenir une relation de travail de qualité avec son ou ses particulier(s) employeur(s).

Durée : 21h (3jours)

5-Parler avec un mot et un signe-Niveau 2

Objectifs :

Perfectionner sa communication gestuelle associée à la parole et enrichir ses propositions d'activités ludiques.

Durée : 14h (2jours)

6-Préparation du certificat SST (Sauveteur Secouriste du Travail) spécifique enfants et nourrissons

Objectifs :

Être en mesure d'intervenir face à une situation d'accident du travail et de contribuer à la prévention des risques professionnels dans son environnement de travail.

Durée : 14h (2jours)

Animation :



CARNAVAL

Le Mercredi 1^{er} mars 2023

Au Programme : Jeux de kermesse, musique, goûter...

😊😊😊😊 VENEZ DÉGUISÉS 😊😊😊😊

Merci de nous renvoyer le bulletin d'inscription joint à cette newsletter si vous souhaitez y participer.

Les inscriptions prendront fin lorsque le nombre maximum de participants sera atteint ou le **10 février 2023**
-nombre places limité- inscription obligatoire.

Informations complémentaires :

Horaire : 14h00

Lieu : Salle polyvalente de Montois-la-Montagne, Rue Jean Macé

LES TEMPS COLLECTIFS :



MODALITÉS D'INSCRIPTION AUX TEMPS COLLECTIFS :

- Inscriptions **PAR TÉLÉPHONE EXCLUSIVEMENT** aux horaires de permanence du RPE : 03.87.71.40.94 ou 03.87.61.23.62.
- **INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES** et **RESPECT DES HORAIRES**
- Nombre de places limité
- Choix d'un temps collectif par mois pour lequel vous serez sur la liste principale. Vous serez sur la liste complémentaire pour vos autres choix
- Prévenir le RPE en cas de désistement ou en cas de changement du nombre d'enfants inscrits
- Ne pas venir à l'animation si vous ou un enfant que vous accueillez présente(z) des symptômes COVID

Les temps collectifs sont susceptibles d'être modifiés ou annulés en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et des nouvelles préconisations gouvernementales. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Les animations de début janvier figurent sur le précédent planning

JANVIER 2023

- Vendredi 20 janvier à 9h30 : **Jeux libres** à **SAINTE MARIE AUX CHENES**, Relais Petite Enfance, avenue de l'Europe
- Mardi 24 janvier à 9h30 : **Playmais** à **ROMBAS**, Médiathèque, 2 A Grand Rue
- Mercredi 25 janvier à 9h30 : **Pâte à modeler** à **AMNEVILLE**, Relais Petite Enfance, Rue Pasteur
- Mardi 31 janvier à 9h30 : **Kamishibai** à **AMNEVILLE**, Médiathèque Jean Morette, 44 bis rue Clemenceau

FEVRIER 2023

- Vendredi 3 février à 9h30 : **Spectacle musical** à **MONTOIS LA MONTAGNE**, MJC Paul Verlaine, 9 rue du G.de Gaulle
- Lundi 6 février à 9h00 : **Baby Gym** à **AMNEVILLE**, COSEC, *rue de Mondelange*
- Mercredi 8 février à 9h15 : **Eveil musical** à **MOYEUVRE GRANDE**, Centre Social et Culturel l'Escale 3 place Leclerc (Froidcul)
- Mardi 28 février à 9h30 : **Jeux d'eau** à **CLOUANGE**, Multi accueil Les Moussaillons, Z.A.C Bellefontaine - Rue du fil bleu

MARS 2023

- Vendredi 3 mars à 9h15 : **Yoga** à **MALANCOURT LA MONTAGNE**, salle Hemmer rue Pilatre de Rozier
- Lundi 6 mars à 9h00 : **Baby Gym** à **AMNEVILLE**, COSEC, *rue de Mondelange*
- Mardi 14 mars à 9h15 : **Moment musical** à **PIERREVILLERS**, salle Polyvalente, rue des vignes
- Mercredi 15 mars à 9h30 : **Jeux d'eau** à **MARANGE SILVANGE**, Multi Accueil la Tanière des loupiots, Rue des Pionniers-Allée F. Lapierre (coté Silvange)
- Mardi 21 mars à 9h15 : **Eveil musical** à **VITRY SUR ORNE**, Centre socio culturel, rue Jean Jaurès
- Vendredi 24 mars à 9h30 : **Bricolage** à **SAINTE MARIE AUX CHENES**, Relais Petite Enfance, avenue de l'Europe
- Mardi 28 mars à 9h30 : **Relaxation** à **AMNEVILLE**, Médiathèque Jean Morette, 44 bis rue Clemenceau
- Vendredi 31 mars à 9h30 : **Contes** à **MOYEUVRE GRANDE**, Bibliothèque, *Place Fr. Mitterrand, rue de Gramont*

AVRIL 2023

- Lundi 3 avril à 9h00 : **Baby Gym** à **AMNEVILLE**, COSEC, *rue de Mondelange*
- Mercredi 5 avril à 9h30 : **Bricolage** à **AMNEVILLE**, Relais Petite Enfance, Rue Pasteur

L'autorisation des parents est obligatoire – l'assistant maternel doit avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle- les enfants demeurent sous la responsabilité exclusive de l'assistant maternel. Le règlement des temps collectifs doit être signé et respecté par l'assistant maternel. En cas de désistement ou de modification du nombre d'enfants le relais doit être prévenu dans les meilleurs délais. En cas de mauvais temps merci de prévoir une paire de chaussons.

Les éducatrices se réservent le droit de refuser l'accès aux temps collectifs à tout assistant maternel qui ne respecterait pas le règlement.